



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

**En exercice** : 23

**Présents** : 22

**Excusés** : 1

**Absents** : 0

**Date de la convocation** :

16/03/2026

**Président de séance** :

Valentin CARRERAS

**Secrétaire de séance** :

Valérie BOUILLOUX

**Rapporteur** : Valentin CARRERAS

**N° interne de l'acte** : 2026-11

vendredi 20 mars 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS.

**Membres présents** :

Aurélie BARRAT, Valérie BOUILLOUX, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Corinne CONDEMINE, Françoise CURAILLAT, Emilie DAILLY, Claire DE CROMBRUGGHE, Pascal DUCROUX, Océane FERREIRA NUNES, Eric FOREST, Luc GIROUX, Annick GUYON, Sébastien JAILLET, Bekrih KRASNICI, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Christine VAZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :

Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

**Membres Absents** :

### Objet: Election des membres du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 à L 123-9

Considérant que le conseil municipal a fixé, par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-élues du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant, outre son président, que le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal

Considérant que le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

Liste des candidats suivante :

<b>Liste N° 1</b>	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>CCAS</b>	Mme	CURAILLAT	Françoise
	Mme	FERREIRA NUNES	Océane
	Mme	VAZ	Christine
	M.	SIGNORET	Pierre

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 23
- nombre de bulletins : 23
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23

**Le conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret, décide:**

- **De déclarer** élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Crêches- sur-Saône les membres élus de la liste au tableau ci-avant.

Le Secrétaire de séance,  
Valérie BOUILLOUX



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,  
Valentin CARRERAS

